



Ville de Tarare

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AVRIL 2019**

Le Conseil municipal convoqué le **19 avril 2019** s'est réuni en séance ordinaire le **29 avril 2019** à 19 h.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de conseillers municipaux absents représentés : 5
Nombre de conseillers municipaux absents excusés : 1
Nombre de conseillers municipaux absents : 4

Présidence : M. Bruno PEYLACHON, Maire
Secrétaire élu : M. Romain POULARD

Présents : M. Bruno PEYLACHON, Mme Josée PERRUSSEL-BATISSE, M. Philippe TRIOMPHE, Mme Fabienne VOLAY, M. Alain PÉRONNET, Mme Laura GAUTIER, M. Jean-Paul DUPERRAY, M. Alain SERVAN, Mme Marie-Christine PERRODON, M. Marcel COTTON, M. Antonio AGUERA, Mme Florence STEINER, Mme Rachelle GANA, M. Jean-Marc BUTTY, Mme Lidia LEITAO, M. François DUPERRAY, Mme Virginie RIVOIRE, M. Romain POULARD, Mme Christiane ROEDER, Mme Najet AERNOUT, Mme Karine RACINOUX, Mme Solange CELLE et M. Riyad HARRATH

Absents représentés :

Mme Fabienne LIÈVRE ayant donné pouvoir à Mme Josée PERRUSSEL-BATISSE
Mme Danielle SIMON ayant donné pouvoir à Mme Lidia LEITAO
Mme Joëlle JACQUEMOT ayant donné pouvoir à M. Alain PÉRONNET
M. Nicolas CHAMPIN ayant donné pouvoir à Mme Laura GAUTIER
M. Yacine KARAZ ayant donné pouvoir à Mme Rachelle GANA

Absent excusé : M. Véli KARADAG

Absents : M. Jean-Luc ROCHE, M. Thomas CHADŒUF-HOEBEKE, M. Michel FORGIARINI et M. Franck DISDIER

M. le MAIRE ouvre la séance à 19 h.

Après l'appel des conseillers municipaux par Mme PERRUSSEL-BATISSE, première adjointe, M. le MAIRE nomme M. Romain POULARD secrétaire de séance.

M. le MAIRE donne ensuite lecture des principaux points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

Procès-verbal de la séance du 25 mars 2019

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 mars 2019.

Compte rendu des décisions du Maire (article L.2122-22 du CGCT)

- Décisions relatives à l'exercice du droit de préemption urbain suite au dépôt de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) :
 - ✓ Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les biens suivants :

N°	PARCELLE CADASTRALE		ADRESSE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE
24	AC	132	67 RUE DE LA RÉPUBLIQUE	BÂTIMENT VENDU EN TOTALITÉ	Non renseigné
25	AT	159	19 ALLÉE DE L'HACIENDA	BÂTIMENT VENDU EN TOTALITÉ	Non renseigné
26	AT	147	4 ALLÉE DE L'HACIENDA	MAISON D'HABITATION	Non renseigné
27	AD	98 141	5 PLACE MADELEINE	DIVISION EN VOLUMES 1 LOCAL	Non renseigné
28	AD	137	1 RUE GAMBETTA	APPARTEMENT	85 M ²
29	AZ	565 567	20 MONTÉE BEL AIR	MAISON D'HABITATION	Non renseigné
30	AC	77 150	1 BIS RUE ÉMILE-ZOLA	BÂTIMENT VENDU EN TOTALITÉ	Non renseigné
31	AB	137	15 RUE RADISSON	LOCAL ACTIVITÉ	Non renseigné
32	AV	63	RUE DE LA VENNE	TERRAIN A BATIR	456 M ²
33	AE	332	18 RUE DR-GUFFON	PLATEAU DE LOGEMENT	109 M ²
34	AM	41	8 BIS AV. ÉDOUARD-HERRIOT	BÂTIMENT VENDU EN TOTALITÉ	Non renseigné
35	AC	77 150	1 BIS RUE ÉMILE-ZOLA	BÂTIMENT VENDU EN TOTALITÉ	Non renseigné
36	AZ	92	20 RUE SERROUX	APPARTEMENT	26 M ²
37	AB	146	16 PLACE AMBROISE-CROIZAT	LOCAL ACTIVITÉ	117 M ²
38	AD	137	1 RUE GAMBETTA	APPARTEMENT	49 M ²
39	AD	64	3 RUE GAMBETTA	BÂTIMENT VENDU EN TOTALITÉ	Non renseigné
40	AX	103	PIED DE LA MONTAGNE	LOCAL ACTIVITÉ	220 M ²
41	AD	1	1 PLACE G.A-SIMONET	APPARTEMENT	63 M ²
42	AE	332	18 RUE DR-GUFFON	APPARTEMENT	78 M ²
43	AH	474	1 RUE DE LA CHASSAGNE	APPARTEMENT	47 M ²
44	AH	474	1 RUE DE LA CHASSAGNE	GARAGE	Non renseigné
45	AZ	523	21 RUE RÉPUBLIQUE	LOCAL ACTIVITÉ	122 M ²
46	AZ	92	20 RUE SERROUX	APPARTEMENT	
47	AC	148	7 RUE ÉMILE-ZOLA	APPARTEMENT	81 M ²
48	AT	26	12 ALLÉE DES CERISIERS	APPARTEMENT	83 M ²
49	AC	113	6 RUE DENAVE	APPARTEMENT	166 M ²
50	AH	506	10 RUE EUGÈNE-PROTHIÈRE	MAISON D'HABITATION	55 M ²

- DGS19-04 du 21-03-2019. Dissolution de la régie d'avances secteur jeunes
- DGS19-05 du 21-03-2019. Dissolution de la régie d'avances secteur enfants
- DGS19-06 du 21-03-2019. Création de la régie d'avances direction enfance éducation jeunesse
- DGS19-07 du 21-03-2019. Dissolution de la régie de recettes photocopieurs de la médiathèque
- DGS19-08 du 21-03-2019. Dissolution de la régie de recettes vente de livres et CD anciens de la médiathèque
- DGS19-09 du 21-03-2019. Modification de la régie de recettes de la médiathèque municipale
- DGS19-14 du 19-03-2019. Convention cadre tripartite d'utilisation des installations sportives pour l'éducation physique et sportive (EPS) obligatoire avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le lycée René-Cassin (neuf ans maximum ; 14 €/heure pour une installation intérieure et 4,5 €/heure pour une installation extérieure)

- DGS19-15 du 18-03-2019. Avenant n°1 au bail civil pour la location du terrain 2 rue du Gaz (prolongation de sept mois soit jusqu'en septembre 2019 ; loyer forfaitaire de 1 000 € HT)
- DGS19-16 du 25-03-2019. Bail dérogatoire pour la location d'un local pour la boutique éphémère 52 rue de la République (deux ans maximum ; loyer mensuel de 400 €)
- DGS19-17 du 28-03-2019. Constitution de partie civile (diffamation envers une administration publique par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique)
- DGS19-18 du 28-03-2019. Défense des intérêts de la Commune (contentieux Mme Agüero)
- DGS19-19 du 29-03-2019. Déclaration sans suite du marché public pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux liés à l'agenda d'accessibilité (motif d'intérêt général)
- DGS19-20 du 16-04-2019. Marché public à procédure adaptée pour les travaux de désamiantage et de démolition des anciennes serres communales et d'une maison d'habitation d'un montant de 77 921,20 € HT avec l'entreprise Bajat Déconstruction
- DGS19-21 du 18-04-2019. Tarifs pour le spectacle des Estivales 2019 (plein tarif : 5 €, tarif réduit : 2€)

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions du Maire.

N°1 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR 2019 POUR UN NOUVEL AMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX POUR LES ÉCOLES MATERNELLES PLAINE ET VOLTAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de l'opération d'un nouvel aménagement des aires de jeux pour les écoles maternelles Plaine et Voltaire ; approuve le plan de financement prévisionnel (État : 21 000 €, autofinancement de la Ville 14 000 €) ; et habilite M. le Maire à demander une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2019 pour un montant de 21 000 €.

N°2 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR 2019 POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE À L'ÉCOLE PRIMAIRE VOLTAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de l'opération des travaux de rénovation thermique à l'école primaire Voltaire ; approuve le plan de financement prévisionnel (État : 72 120 €, autofinancement de la Ville : 48 080 €) ; et habilite M. le Maire à demander une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2019 pour un montant de 72 120 €.

N°3 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR 2019 POUR LA MISE EN SÉCURITÉ DES ABORDS DU CITY-STADE AVENUE JOSEPH-RIVIÈRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de l'opération de la mise en sécurité des abords du city-stade avenue J. Rivière ; approuve le plan de financement prévisionnel (État : 5 250 €, autofinancement de la Ville : 9 750 €) ; et habilite M. le Maire à demander une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2019 pour un montant de 5 250 €.

N°4 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DSIL 2019 POUR UN NOUVEL AMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX POUR LES ÉCOLES MATERNELLES PLAINE ET VOLTAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de l'opération d'un nouvel aménagement des aires de jeux pour les écoles maternelles Plaine et Voltaire ; approuve le plan de financement prévisionnel (État : 21 000 €, autofinancement de la Ville : 14 000 €) ; et habilite M. le Maire à demander une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL 2019 pour un montant de 21 000 €.

N°5 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DSIL 2019 POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE À L'ÉCOLE PRIMAIRE VOLTAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de l'opération des travaux de rénovation thermique à l'école primaire Voltaire ; approuve le plan de financement prévisionnel (État : 72 120 €,

autofinancement de la Ville : 48 080 €) ; et habilite M. le Maire à demander une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL 2019 pour un montant de 72 120 €.

N°6 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DSIL 2019 POUR L'EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION URBAIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de l'opération de l'extension du système de vidéoprotection urbain ; approuve le plan de financement prévisionnel (État : 70 000 € ; Région : 30 000 € ; Département : 33 333,33 € ; autofinancement de la Ville : 33 333,34 €) ; et habilite M. le Maire à demander une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL 2019 pour un montant de 70 000,00 €.

N°7 : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS 2019/2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement des opérations et les plans de financement prévisionnels suivants : l'extension du système de vidéoprotection urbain (État : 70 000 € ; Région : 30 000 € ; Département : 33 333,33 € ; autofinancement de la Ville : 33 333,34 €) ; l'acquisition de la maison du parc Thivel (Département : 79 000 € ; autofinancement de la Ville : 79 000 €) ; la rénovation du skate-park (Département : 16 000 € ; Région : 48 000 € ; autofinancement de la Ville : 16 000 €) ; l'enherbement du cimetière (Département : 5 000 € ; autofinancement de la Ville : 5 000 €) et la démolition de la maison Jouve (Département : 21 000 € ; autofinancement de la Ville : 21 000 €) ; et habilite M. le Maire à solliciter des subventions auprès du Département du Rhône au titre de l'appel à projets 2019/2020 pour :

- l'extension du système de vidéoprotection urbain à hauteur de 33 333,33 €
- l'acquisition de la maison du parc Thivel à hauteur de 79 000,00 €
- la rénovation du skate-park à hauteur de 16 000,00 €
- l'enherbement du cimetière à hauteur de 5 000,00 €
- la démolition de la maison Jouve à hauteur de 21 000,00 €.

N°8 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE POUR LA RÉFECTION DU TERRAIN DE RUGBY ANNEXE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de l'opération de la réfection du terrain de rugby annexe ; approuve le plan de financement prévisionnel (Département : 55 000 € ; autofinancement de la Ville : 55 000 €) ; et habilite M. le Maire à solliciter auprès du Département du Rhône au titre de l'enveloppe spécifique « sport » une subvention pour la réfection du terrain de rugby annexe à hauteur de 55 000,00 €.

N°9 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AU TITRE DU DISPOSITIF ACTION CŒUR DE VILLE POUR LA REQUALIFICATION DES ANCIENNES SERRES MUNICIPALES ET DES ABORDS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins trois abstentions - Mme AERNOUT, Mme RACINOX et Mme CELLE - approuve le plan de financement prévisionnel (Région : 283 455 € ; Département : 35 000 € ; fonds propre de la Ville : 153 971 €) et habilite M. le Maire à demander une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du programme Action cœur de ville à hauteur de 283 455 €.

N°10 : RÉPARTITION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR LEUR FONCTIONNEMENT ET LA FORMATION

M. Antonio AGUERA et M. Riyad HARRATH, conseillers municipaux intéressés par l'affaire, sortent de la salle ne prenant part ni au débat ni au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce sur l'attribution des subventions aux associations sportives de la façon suivante : 69 000 € de subvention pour le fonctionnement des clubs et la formation et 56 500 € de subvention pour le haut niveau, la promotion du sport (à répartir entre les associations après proposition à venir du comité directeur) et le fonctionnement de l'office des sports ; répartit la subvention de fonctionnement de 69 000 € de la façon suivante : 1 068 € à la 1^{re} Compagnie de tir à l'arc ; 300 € à l'Aïkido club des monts de Tarare ; 2 454 € à l'Alliance cycliste Tarare-Popey (ACTP) ; 8 876 € à l'Athlétic sport Tarare (AST) basket ; 2 504 € à l'Alliance sportive tararienne (AST) gymnastique ; 1 321 € au Tarare badminton club ; 1 505 € au Baldago's moto club ;

2 857 € au Secteur bouliste des monts de Tarare (SBMT) ; 445 € au Boxing club de Tarare ; 5 749 € au Club de natation de Tarare (CNT) ; 8 697 € au Club sportif laïque de Tarare (CSLT) handball ; 442 € au Club sportif laïque de Tarare (CSLT) volley-ball ; 3 488 € à l'Entente ouest lyonnais (EOL) ; 6 802 € au Football club de Tarare (FCT) ; 2 877 € au Judo club de Tarare ; 367 € au Karaté club de Tarare ; 1 566 € au Pétanque club de Tarare ; 200 € aux Plongeurs des monts de Tarare (PMT) ; 11 771 € au Sporting club de Tarare (SCT) ; 2 901 € à Tarare triathlon ; 461 € à la Société tararienne de tir (STT) ; 805 € au Team boxing shaolin ; 654 € au tennis de table Csan ; 200 € au Tennis club de Tarare (TCT) et 690 € au Twirling club de Tarare.

N°11 : INDEMNISATION POUR DES COMMERÇANTS PLACE MADELEINE ET AVENUE ÉDOUARD-HERRIOT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une indemnisation pour le café de la Poste, situé 2 place de la Madeleine, d'un montant de 4 504 € ; le pressing DG, situé 3 place de la Madeleine, d'un montant de 6 067 € et M et R services, situé 4 bis avenue Édouard-Herriot, d'un montant de 1 392 € ; autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces opérations et dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget 2019.

N°12 : DÉNOMINATION DE LA MÉDIATHÈQUE JEAN-BESSON

Le Conseil municipal, à l'unanimité, dénomme la médiathèque Jean-BESSON.

N°13 : RÉGULARISATION D'UN ÉCHANGE FONCIER 21 RUE ALBERT-CAMUS

Mme CELLE, conseillère municipale intéressée par l'affaire, sort de la salle ne prenant part ni au débat ni au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'échange foncier entre la commune de Tarare et Mme CELLE de parcelles d'environ 36 m² issues des parcelles AP 214 et AP 95 et autorise M. le Maire à signer les actes afférents.

N°14 : DÉBAT DES ORIENTATIONS DU PROJET DE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Le Conseil municipal débat sur les orientations et objectifs proposés pour la révision du règlement local de publicité. Il est précisé que ce débat ne fait pas l'objet d'une délibération.

Questions et communications diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 48.

Bruno PEYLACHON
Maire de Tarare

